

Discours de M. Alain RICHARD
Ancien ministre de la Défense
et Vice-président du Parti socialiste Européen

Il faut sélectionner parmi les différents aspects du sujet ; je me bornerai donc à quelques angles de vision sur l'état du débat aujourd'hui. Bien entendu, on peut l'alimenter par la réflexion sur le passé, mais sans excéder les limites de la concision.

La première image que je voudrais restituer est celle du fort engagement opérationnel français à la fin des années quatre-vingt-dix, dans le cadre de commandements unifiés de l'Alliance en Bosnie puis au Kosovo. Notre pays y a exercé à ce titre, par rotation, des commandements d'opérations. Lorsque ceci s'est produit nous étions à l'une des étapes de notre participation aux instances de l'OTAN, qui ont été décrites à sa façon par Pierre Lellouche : nos représentants siégeaient au Comité militaire, mais non au commandement intégré.

Pour tenir notre place dans ces opérations majeures il nous a fallu adapter certains de nos mécanismes et de nos habitudes opérationnels aux procédures de l'Alliance, dont les responsables militaires français s'étaient déshabitués. Cela s'est fait dès le début de ces opérations, et de manière parfaitement réussie. L'expérience qu'on peut en tirer est que la France n'a rencontré aucun obstacle lié à sa non-participation préalable au commandement intégré pour agir en contributeur non seulement respecté et efficace dans l'action, mais placé en position de pleine responsabilité dans ces opérations.

Le deuxième « flash » que je voudrais présenter porte sur le déroulement politique de la constitution des outils de la Politique européenne de sécurité et de défense à partir du début de 1999, que Joachim Bitterlich vient de rappeler. Ce développement s'est accompli de façon bien visible par les Français, sans la

moindre dissimulation, et d'ailleurs en pleine coopération avec l'OTAN. Le Parlement français a eu à en débattre en plusieurs occasions, notamment dans les débats sur le budget de la Défense. Cette démarche était la seule possibilité de faire progresser cette autonomie européenne qui devenait la PESD ; elle s'est développée en harmonisant les structures de la PESD et celles de l'Alliance atlantique, au point d'ailleurs qu'un bon nombre de pays se sont fait représenter par les mêmes autorités militaires dans les deux structures. Et cela s'est fait, et on peut rappeler que le précédent avait été créé au moment de la création du Corps européen, sur le principe que les mêmes forces pouvaient servir sous un commandement européen ou sous un commandement de l'Alliance.

Il a été convenu, pour le principe politique, que l'engagement dans l'action des deux organisations serait harmonisé, avec d'ailleurs une légère subtilité de traduction, puisqu'en anglais le terme était « *where* » *NATO is not involved* ; or « *where* » dans une telle expression ne signifie pas simplement « là où », mais « dans les conditions où ». Tout juriste qui fait un peu d'anglais a remarqué cela. Donc pour ceux de nos partenaires qui analysaient ce document à partir de la version anglaise, cela signifiait qu'il y avait une conditionnalité et que l'Europe de la défense n'interviendrait qu'à condition que l'Alliance n'ait pas choisi de le faire. Alors qu'il y avait une interprétation française, peut-être légèrement stimulée par rapport au contenu réel de la négociation, qui soutenait que les deux responsabilités de décision étaient à un niveau rigoureusement identique.

Il y a un point d'analyse sur lequel je souhaite attirer votre attention : c'est l'ensemble ■■■

■■■ des raisons pour lesquelles les États-Unis, qui en avaient tous les moyens, n'ont pas cherché à s'opposer à ce développement. Pour simplifier je pense qu'il y avait deux raisons principales, qui sont toujours valables. La première était une espérance, assez partiellement satisfaite depuis lors, que ceci conduirait les Européens à être un peu plus volontaires et plus persévérants dans leur effort de défense. La seconde, qui je crois mérite plus l'attention sur le plan politique, est qu'il est utile pour les États-Unis, dans un système multipolaire, d'avoir à leurs côtés un autre partenaire qui compte au niveau global, et qui peut s'engager dans des opérations, y compris armées, sans qu'eux-mêmes soient directement impliqués. C'est donc en partie pour des raisons d'intérêts bien compris et de répartition des rôles que les États-Unis ont accepté la dualité, qui était inconcevable quelques années auparavant, entre l'Alliance atlantique et un autre outil collectif de défense. En revanche, ce qui est vrai et sur quoi nous pouvons être tous d'accord, est qu'il aurait été une illusion, et une illusion dangereuse de faire croire à quiconque que la PESD pouvait atteindre le même niveau de puissance et de capacité à déterminer le sort d'un conflit que l'Alliance. Il est évident qu'il y avait une différence de nature et de degré, qui n'a pas été comprise par tous en France alors qu'elle l'était partout ailleurs.

Devant le choix d'aujourd'hui, qui est de modifier notre position dans l'Alliance, en effet de façon symbolique, avec très peu d'impact sur les capacités réelles et sur le fonctionnement des institutions, je crois utile de faire trois observations. La première est que les caractéristiques fondamentales de l'Alliance ne changent pas. Elles se résument en quatre points simples : c'est une vraie alliance, que j'ai entendu définir de façon lumineuse par Kissinger, qui explique qu'une alliance est un engagement qui vous amène à accomplir des actes que vous ne feriez pas si vous n'y participiez pas, et que cet engagement commun constitue un message fondamental de ses membres adressé aux tiers. Sa deuxième caractéristique est qu'elle est une machine éprouvée d'action militaire en commun, qui a acquis de façon très durable une forte crédibilité de sécurité et de défense. La troisième caractéristique de l'Alliance est qu'elle est un lieu de mise en commun de ressources humaines qui à ce titre constitue

une école de stratégie et de tactique très fortement placée sous l'influence de la pensée militaire américaine. Enfin, c'est un forum politique d'analyse et de prospective internationale, qui est une importante fabrique d'influence en termes de *soft power* politique.

Tout ceci reste, que la France participe ou non au commandement intégré. Donc la position politique que prend notre pays vis-à-vis de cette institution en s'adaptant aux caractéristiques que je viens de rappeler est bien un message politique vers les alliés et les tiers, qui n'est pas sans conséquences. Je comprends l'argument selon lequel que nous serions plus facilement convaincants sur certains choix de la politique européenne de sécurité en étant au sein du commandement intégré ; mais on ne peut pas balayer l'autre argument qui dit que ceci aura un coût diplomatique – tous ceux ici qui ont représenté la France hors d'Europe savent combien cette position originale a été valorisée par nous – et que cela implique une baisse de capacité de persuasion de la France dans nombre de situations conflictuelles où elle s'exprimait comme autonome au sein des Occidentaux.

La seconde observation, qui reste un sujet sérieux de débat politique est l'incertitude sur l'effet que va avoir cette évolution de la France – puisque cette décision est prise, sera ratifiée d'une certaine façon par le Parlement, et sera mise en forme au sommet de Strasbourg-Kehl – pour infléchir ou renforcer la PESD. Quand on parle de multipolarité, la question est de savoir ce qu'on entend comme « notre » pôle : la France ou l'Union européenne ? Si, comme je le crois, c'est l'Union européenne, à ce moment-là il faut viser à élargir le rôle de l'Union comme un être politique original, différent d'un État-nation mais constituant l'un des pôles de la multipolarité. Or parmi les choses qui ne changent pas dans l'Alliance atlantique, il y a le principe que l'Europe dans son unité n'y existe pas, toute l'organisation est conçue pour cela, et il n'est pas prévu que cela change dans les prochains temps. Or il me semble essentiel que le développement de la PESD reste justifié – et c'est un point de vue partagé par l'ensemble des responsables politiques français à ma connaissance – notamment parce que nous n'avons pas les mêmes conceptions que les États-Unis de ce qu'est l'emploi de la force et que nous n'avons pas non plus la même vision du rôle des ■■■

■ ■ ■ militaires par rapport au *leadership* politique. L'épisode que rappelait Joachim Bitterlich à l'instant en rappelle un autre. Je pense que la raison première pour laquelle les États-Unis n'ont pas souhaité que l'Alliance intervienne en Afghanistan n'était pas une raison géographique ; c'était la conclusion d'une expérience jugée malheureuse par beaucoup de chefs militaires américains de l'opération au Kosovo, dans laquelle la pénétration des décideurs politiques sur les choix opérationnels leur paraissait un facteur d'inefficacité – alors que beaucoup de responsables européens pensent, comme moi, le contraire. La position était claire : compte tenu de l'enjeu que représentait l'action sur l'Afghanistan après le 11 septembre, les États-Unis, et plus précisément l'administration Bush, ne voulaient pas d'une « guerre par comité ». La dualité qui subsiste, et que personne ne remet en cause, entre des commandements nationaux américains et des commandements intégrés à l'Alliance est une autre illustration de cette question-clé de la dissymétrie entre Américaine et Européens dans l'Alliance et qui légitime profondément la recherche d'une autonomie européenne.

Donc, et c'est ma dernière brève observation, le vrai critère de l'efficacité du changement de position qui est en train d'être décidé sera donc l'apparition ou non, au cours des prochains temps, d'une véritable capacité de planification et de commandement d'opération de l'Union européenne, qui ne soit pas une création décorative, mais qui représente le moyen effectif de mettre en œuvre dans les crises d'aujourd'hui, et non dans celles d'hier, une conception de l'emploi de la force et de la relation entre la force et le droit qui n'est pas celle de la tradition atlantique. Je vous remercie. ■